



Réunion du Comité Directeur du 21 septembre 2019

Membres du Comité Directeur : Pascal AUBRY, Laetitia CATHERINOT, Lionel CHENEAU, Isabelle HAMELIN, Raphaël LEMASLE, Damien PERNOT (**excusés :** Nasser AL AHDAB, Jean-Louis BOURGOIN, Dominique RUHLMANN, Henri TRELOHAN).

Invités extérieurs : Pierre-Jean ALLORY, Bruno BACON, Briac DENIZET, Patrice GEORGET, Jacques KERBAOL, Loïc LE GAL, Laurent LECORNU, Françoise LEFEUVRE, Célia MALRY, Daniel MARECHAL, Jérôme PRIGENT (**excusés :** Anthony CLERAN, Hervé DODART, Michel LE DU, Alain LUCO, Anne RUHLMANN).

Ordre du jour

1. Comité Directeur	3
Démissions	3
2. Direction de l'Arbitrage	3
Composition de la Direction de l'Arbitrage	3
3. Direction Technique	3
Composition de la Direction Technique	3
Direction des groupes de Nationale IV	3
Fonctionnement des interclubs adultes	3
Préparation de la saison	4
Journées d'interclubs	5
Adoption des règlements 2020	5
Championnat scolaire	5
Interclubs adultes	6
Championnat de Bretagne jeunes	6
Interclubs jeunes	7
Calendrier 2020	7
4. Secteur jeunes	9
Championnat de Bretagne jeunes	9
Pôles Élite/Avenir	9
Nouveautés	10
Calendrier prévisionnel	10
Actions	10
Accompagnement au France jeunes	10
5. Formation	10
DEFPE juin 2019	10
Arbitrage 2019-2020	11
6. Point budgétaire	11
Aide aux clubs	11
Participation aux finales des coupes	11
Développement des clubs	12
Compte de résultats 2019 et budget prévisionnel 2019-2020	12
Clé de répartition Ligue/Comité	12

La réunion est ouverte à 9h30 à la maison des associations de Saint-Guyomard (56).

Cette réunion est élargie aux responsables des Comités Départementaux et à tous ceux qui jouent un rôle actif dans le fonctionnement de la Ligue. Il rappelle que le Comité Directeur actuel a été élu il y a 3 ans, qu'il reste un an de mandat avant de futures élections, que l'action de la ligue continuera au-delà de ce mandat et il se réjouit de voir de nouveaux jeunes acteurs s'investir.

1. Comité Directeur

Démissions

Philippe LEFEBVRE et Paul-Pascal LERAT ont présenté à Pascal AUBRY leurs démissions du Comité Directeur de la Ligue, démissions acceptées et remerciements à tous les deux pour leur implication dans la vie de la Ligue.

2. Direction de l'Arbitrage

Composition de la Direction de l'Arbitrage

Proposition : suite à la démission de Paul-Pascal LERAT, Pascal AUBRY propose la nomination de Laurent LECORNU au poste de Directeur Régional de l'Arbitrage.

Décision : la proposition est acceptée à l'unanimité (6 voix pour).

La composition de la Direction Régionale de l'Arbitrage est désormais la suivante :

- Pascal AUBRY
- Laurent LECORNU (Directeur régional de l'Arbitrage)

3. Direction Technique

Composition de la Direction Technique

Henri TRELOHAN n'a pas participé aux dernières décisions de la Direction Technique, il souhaite s'en retirer.

Proposition : Pascal A propose l'intégration de Pierre-Jean ALLORY à la Direction Technique.

Décision : la proposition est acceptée à l'unanimité (6 voix pour).

La composition de la Direction Technique Régionale est désormais la suivante :

- Pascal AUBRY (Directeur Régional Technique)
- Pierre-Jean ALLORY

Direction des groupes de Nationale IV

Les Directeurs de groupe du championnat interclubs de Nationale 4 adultes seront les suivants :

- Groupe Nord : Hervé DODARD (avec le support de Laurent LECORNU)
- Groupe Sud : Briac DENIZET (avec le support de Pascal AUBRY)
- Groupe Est : Henri TRELOHAN

Fonctionnement des interclubs adultes

L'accueil de nouveaux Directeurs de Groupe a été l'occasion de formaliser les rôles de chacun des acteurs des interclubs adultes, en ligne sur le site web de la Ligue (<https://echecs-bretagne.fr/node/1856>).

Les Directeurs de Groupe de la Nationale IV adultes sont nommés par le Directeur Technique Régional.

Leur rôle est défini par [les règlements des compétitions](#).

Préparation de la saison

Juin	Directeur Technique	Validation des classements de la saison précédente Les résultats (montée en Nationale III) sont transmis à la DTN
Juin	Directeur Technique	Application des règles de montée/descente Les maintiens, montées et descentes prévisibles, ainsi que les repêchages sont affichées en ligne sur le site web de la Ligue La date limite pour la confirmation des participations des clubs est diffusée via Bretagne Echecs Info
Juin	Directeur Technique	Gestion des repêchages Au fur et à mesure des désistements, les équipes sont contactées dans l'ordre des repêchages avec une demande de réponse rapide, jusqu'à ce que toutes les places libres soient pourvues.
Juillet-août	Direction Technique	Composition des groupes La répartition des équipes entre les trois groupes de Nationale 4 est effectuée par la Direction Technique
Juillet-août	Direction Technique	Nomination des Directeurs de Groupe Aucune qualification particulière n'est nécessaire pour être Directeur de Groupe. Les principales qualités recherchées sont la bonne compréhension des règlements et la rigueur dans leur application, la facilité de dialogue avec les responsables des clubs et la disponibilité les soirées d'interclubs
Juillet-août	Direction Technique	Demande à la fédération des accès en édition des groupes sur le site web fédéral La demande doit être adressée à l'adresse interclubs@echecs.asso.fr
Juillet-août	Direction Technique	Evolution des règlements L'évolution des règlements se fait en fonction de l'expérience de la saison écoulée et de l'évolution des règlements fédéraux.
Juillet-août	Direction de l'Arbitrage	Relecture des règlements Les éventuels problèmes relevés par la Direction de l'Arbitrage sont corrigés par la Direction Technique avant transmission au Comité Directeur
Juillet-août	Directeurs de Groupe	Ecriture des annuaires des groupes
Juillet-août	Directeurs de Groupe	Etablissement des calendriers Une feuille Excel permet aux Directeurs de Groupe d'établir les calendriers avec un calcul automatique du nombre de déplacements, des distances parcourues, des temps de trajet et des alternances couleur
Juillet-août	Directeurs de Groupe	Diffusion aux clubs des calendriers et des annuaires et demande de validation Si des clubs n'acceptent pas les calendriers proposés, ils doivent faire une contre-proposition au Directeur de Groupe
Juillet-août	Directeurs de Groupe	Inscription des calendriers sur le site web fédéral et communication aux clubs Les calendriers affichés sur le site web fédéral font foi pour la saison, sauf modification par le Directeur de Groupe
Septembre	Comité Directeur	Validation des règlements

Journées d'interclubs		
Quelques jours avant	Directeurs de Groupe	Rappel des consignes aux responsables des clubs (facultatif) Cette action n'est à faire que lorsque nécessaire, essentiellement selon le déroulement de la journée précédente. Des rappels peuvent être nécessaires concernant la composition des équipes, l'organisation des rencontres, la saisie des résultats en ligne, ...
Le jour même, jusqu'à 14h	Directeurs de Groupe	Conseil aux responsables des clubs Il arrive que les responsables des clubs rencontrent des situations pour lesquelles ils ont besoin de conseils du Directeur de Groupe. Les Directeurs de Groupe, qui sont souvent également joueurs, ne sont pas sensés être joignables après 14h (début des rondes à 14h15).
Le jour même, avant 20h	Organisateurs des rencontres	Saisie des résultats en ligne sur le site fédéral La saisie rapide des résultats en ligne sur le site fédéral par les organisateurs des rencontres permet le soir même une validation par les Directeurs de Groupe et une communication des résultats aux abonnés de Bretagne Echecs Résultats, cela participe à l'animation des interclubs.
Le jour même, dès que possible	Directeurs de Groupe	Validation des résultats sur le site fédéral Les Directeurs sont chargés de l'application des règlements et de l'établissement des classements. En cas d'infraction, les Directeurs de Groupe infligent des pénalités, voire des amendes (contestables devant la Commission d'Appels de la Ligue). Il est possible pour les Directeurs de Groupe d'envoyer un courrier électronique aux responsables des clubs pour indiquer que les résultats ont été validés en ligne, sans attendre la diffusion de Bretagne Echecs Info.
Le jour même (à 22h) ou le lendemain	Commis. Comm.	Diffusion des résultats Via l'envoi d'un Bretagne Echecs Info.
Le jour même, ou quelques jours après	Directeurs de Groupe	Résumé de la journée aux responsables des clubs (facultatif) Cette étape n'est en général pas nécessaire si aucun incident n'a été relevé, mais s'avère indispensable notamment en cas de non-respect des règlements.
Après saisie par le Président de la Ligue	Commis. d'Appels	Etude des appels des clubs (facultatif) La Commission d'Appels de la Ligue est l'instance compétente pour les litiges concernant les décisions des Directeurs de Groupe, elle rend ses arbitrages dès que possible. Note : la Commission d'Appels n'a jamais été saisie pour les décisions d'interclubs depuis sa création.

Adoption des règlements 2020

Championnat scolaire

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Obligation d'homologuer les tournois qualificatifs pour la phase académique ;
- Préférence des cadences Fischer ;
- Passage de 8 à 12 équipes collèges pour la finale académique ;
- Modification de l'ordre des échiquiers (Elos Fide, puis Elos nationaux, puis Elos estimés).

Question : les phases départementales doivent-elles être déclarées Fide ? Y a -t-il des droits d'homologation ?

Réponse : elles sont déclarées Fide, mais il n'y a pas de droits d'inscription (c'est une compétition fédérale organisée par les Comités Départementaux et la Ligue par délégation).

Décision : le règlement est adopté à l'unanimité (6 voix pour).

Interclubs adultes

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Indication de la date d'accord du passage à 6 joueurs (demande de la CT) ;
- Charge aux clubs recevant de trouver une solution en cas d'indisponibilité de leur salle ;
- Impossibilité pour les arbitres jeunes d'officier (demande de la CT) ;
- Suppression du montant des amendes dans les divisions supérieures (demande de la CT).

Question : que se passe-t-il s'il n'y a pas d'arbitre ?

Réponse : la phrase « En cas d'absence d'arbitre, l'organisateur de la rencontre assume ce rôle » a été rajoutée.

Question : Est-ce qu'un Arbitre Fédéral Club de moins de 18 ans peut arbitrer en Nationale 4 ?

Réponse : oui.

Question : la présence d'un arbitre (au moins AFC candidat) n'est pas toujours possible, serait-il possible de pouvoir appeler un « référent » de la Ligue lorsqu'un problème survient, par exemple un problème de réglage des pendules ?

Réponse : les Directeurs de Groupe assument ce rôle, mais ils sont également joueurs d'interclubs pour la plupart d'entre eux, et ils ne sont donc disponibles que jusqu'à 14h.

Pascal AUBRY va demander aux Comités Départementaux et aux Directeurs de groupe de rappeler aux responsables des clubs qu'il est important d'avoir au moins une personne par équipe qui sache régler les pendules.

Remarque : les elos estimés des joueurs ont été modifiés (cf Règles Générales), 1199 à partir de U16 (ex Min) jusqu'à vétéran.

Rappels :

Les joueurs perdant leur Elo Fide retrouvent le Elo estimé de leur catégorie.

Chaque responsable de club peut demander à modifier ce Elo estimé jusqu'à 200 points – en plus ou en moins – sans justification par une simple demande à la Fédération (demander à Laetitia Chollet). Il est également possible de demander des ajustements plus importants mais ils doivent être justifiés et l'accord de la fédération n'est pas automatique.

Décision : le règlement est adopté à l'unanimité (6 voix pour).

Championnat de Bretagne jeunes

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Impossibilité de repêcher des joueurs n'ayant pas marqué un point réel lors des phases départementales ;
- Modification du mode de calcul du nombre de participants par catégorie et application d'un seuil (2) et d'un plafond (10) pour le nombre de participants par Comité Départemental et par catégorie ;
- Modification des minima Elo de pré-qualification (alignement sur les *minima* du championnat de France) ;
- Interdiction du « bye ».

Pascal AUBRY remercie Laetitia CATHERINOT et Pierre-Jean ALLORY pour le travail important réalisé sur les critères de qualification (étude de plusieurs hypothèses, simulations, ...). Il indique également que ce règlement ne sera pas mis au vote au Comité Directeur aujourd'hui car l'organisation de tournois mixtes ou séparés (partie du règlement) fera l'objet d'une consultation des responsables des clubs en Assemblée Générale.

Tous les autres modifications du règlement sont néanmoins discutées car elles peuvent être considérées comme indépendantes, y compris les critères de qualification.

Question : est-ce que l'on ne devrait pas relever le seuil minimal du nombre de participants chez les petits poussins et poussins ?

Réponse : la Direction Technique va étudier la question à nouveau et fera une proposition dans la version qui sera soumise au Comité Directeur.

Question : est-ce que les champion(ne)s avec 0 point réel ne devraient pas être quand même qualifié(e)s ?

Réponse : l'augmentation du seuil de qualifiés par catégorie et par département (passage de 1 à 2) qualifie de fait les champion(ne)s et vice-champion(ne)s. Il sera néanmoins explicitement ajouté que les champion(ne)s et vice-champion(ne)s sont qualifié(e)s même s'ils(elles) n'ont pas marqué un point réel.

Question : Doit-on seulement qualifier le premier de l'open ou les premiers de chaque catégorie ?

Réponse : cela ne concerne que très peu de jeunes (trois par an), il vaut mieux garder la même règle que pour le championnat de France jeunes et garder pour les jeunes non qualifiés pour le championnat l'intérêt de disputer les opens.

Question : le nombre de qualifiés au France jeunes dans les petites catégories est lié en grande partie au peu de licences A, les clubs prenant des licences B même pour des joueurs disputant les qualificatifs départementaux. Comment peut-on inciter les clubs à licencier A ces joueurs ?

Réponse : la Ligue validera les règlements des championnats départementaux qui imposeront une licence A pour leur participation.

Décision : en attente de la consultation des responsables des clubs sur la mixité des tournois, les modifications proposées sont validées à l'unanimité (6 voix pour).

Interclubs jeunes

Une seule modification a été apportée au règlement de la saison passée :

- Possibilité de repêcher des équipes.

Décision : le règlement est adopté à l'unanimité (6 voix pour).

Calendrier 2020

Le calendrier 2020 de la Ligue validé par le Comité Directeur de la Ligue le 6 avril 2019 a été modifié plusieurs fois suite à des ajustements du calendrier fédéral.

Question : peut-on déplacer le championnat de Bretagne prévu les 23-24 mai 2020 pour éviter le conflit avec les championnats de France de rapide et de blitz ?

Note : les dates des compétitions organisées par les Comités Départementaux sont indicatives.

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE				
1	D	1	Ma	1	V	1	D	Par		
2	L	2	Me	2	S	2	L			
3	Ma	3	J	3	D	IJ N1 N2 D	3	Ma	CdF	
4	Me	4	V	4	L	4	Me			
5	J	5	S	5	Ma	5	J			
6	V	6	D	6	Me	6	V			
7	S	7	L	7	J	7	S	CT		
8	D	8	Ma	8	V	8	D	IJ N1 N2 D	CdF	
9	L	9	Me	9	S	9	L			
10	Ma	10	J	10	D	Trophées féminins	10	Ma		
11	Me	11	V	11	L	JCL	11	Me		
12	J	12	S	IA N1 N2	12	Ma	12	J		
13	V	13	D	IA N1 N2 N3 N4 D	13	Me	13	V		
14	S	14	L		14	J	14	S	Dép. jeunes	
15	D	15	Ma		15	V	15	D	Dép. jeunes	
16	L	16	Me		16	S	IA N1 N2 N3	16	L	
17	Ma	17	J		17	D	IA N1 N2 N3 N4 D	17	Ma	
18	Me	18	V		18	L		18	Me	
19	J	19	S	Liffré	19	Ma		19	J	
20	V	20	D	Liffré	20	Me		20	V	
21	S	21	L	Liffré	21	J		21	S	
22	D	22	Ma	Liffré	22	V		22	D	
23	L	23	Me	Liffré	23	S	IJ Top	23	L	
24	Ma	24	J	Liffré	24	D	IJ Top N1 N2 D	24	Ma	
25	Me	25	V	Liffré	25	L		25	Me	
26	J	26	S		26	Ma		26	J	
27	V	27	D		27	Me		27	V	
28	S	28	L		28	J		28	S	Gouesnou
29	D	29	Ma		29	V		29	D	Gouesnou
30	L	30	Me		30	S		30	L	Gouesnou
		31	J					31	Ma	Limite JCL

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL					
1	Me	1	S	1	D	Bretagne jeunes	1	Me			
2	J	2	D	IA N2 N3 N4 D	2	L	2	J			
3	V	3	L		3	Ma	3	V			
4	S	4	Ma		4	Me	4	S	IA N1 N2		
5	D	5	Me		5	J	5	D	IA N1 N2 N3 N4 D		
6	L	6	J		6	V	6	L			
7	Ma	7	V	Limite scolaires dép.	7	S	7	Ma			
8	Me	8	S	CU	8	D	IJ N1 N2 N3 D	8	Me		
9	J	9	D	IJ N3 D	9	L		9	J		
10	V	10	L		10	Ma		10	V		
11	S	11	Ma		11	Me		11	S		
12	D	12	Me		12	J		12	D		
13	L	13	J		13	V		13	L		
14	Ma	14	V		14	S	IA N1	14	Ma		
15	Me	15	S	Domloup Guingamp	15	D	IA N1 N2 N3 N4 D	15	Me		
16	J	16	D	Domloup Guingamp	16	L		16	J		
17	V	17	L	Guingamp	17	Ma		17	V		
18	S	18	Ma	Guingamp	18	Me		18	S	AG	
19	D	19	Me	Guingamp	19	J		19	D		
20	L	20	J	Guingamp	20	V		20	L		
21	Ma	21	V	Guingamp	21	S		21	Ma		
22	Me	22	S	Guingamp	22	D	IJ N1 N2 N3 D	22	Me	2000	
23	J	23	D		23	L		23	J		
24	V	24	L		24	Ma		24	V		
25	S	25	Ma		25	Me	Finale acad. Scolaires	25	S		
26	D	26	Me		26	J		26	D	France jeunes	CdF
27	L	27	J	Bretagne jeunes	27	V	Limite N2F Par 2000	27	L	France jeunes	
28	Ma	28	V	Bretagne jeunes	28	S		28	Ma	France jeunes	
29	Me	29	S	Bretagne jeunes	29	D	JCL	29	Me	France jeunes	
30	J				30	L	RapF	30	J	France jeunes	
31	V				31	Ma					

MAI			JUIN			JUILLET			AOUT		
1	V	France jeunes	1	L	IJ Top	1	Me		1	S	Dinard
2	S	France jeunes	2	Ma		2	J		2	D	
3	D	France jeunes	3	Me		3	V		3	L	
4	L		4	J	IA Top	4	S		4	Ma	
5	Ma		5	V	IA Top Scol	5	D		5	Me	
6	Me		6	S	IA Top Scol Domloup	6	L		6	J	
7	J	IF Top	7	D	IA Top Scol Par Domloup	7	Ma		7	V	
8	V	IF Top	8	L	IA Top	8	Me		8	S	
9	S	IF Top N1	9	Ma	IA Top	9	J		9	D	
10	D	IF Top N1 N2 JCL 2000	10	Me	IA Top	10	V		10	L	
11	L		11	J	IA Top	11	S		11	Ma	
12	Ma		12	V	IA Top	12	D		12	Me	
13	Me		13	S	IA Top Bretagne TC	13	L		13	J	
14	J		14	D	IA Top Bretagne TC	14	Ma		14	V	
15	V		15	L		15	Me		15	S	France adultes
16	S	IA N1	16	Ma		16	J		16	D	France adultes
17	D	IA N1 N2 N3 N4 D	17	Me		17	V		17	L	France adultes
18	L		18	J		18	S		18	Ma	France adultes
19	Ma		19	V		19	D		19	Me	France adultes
20	Me		20	S	RapF	20	L		20	J	France adultes
21	J	Rap Av	21	D	RapF	21	Ma		21	V	France adultes
22	V	Rap Av	22	L		22	Me		22	S	France adultes
23	S	Bli Av	23	Ma		23	J		23	D	France adultes
24	D	Bli Av	24	Me		24	V		24	L	
25	L		25	J		25	S		25	Ma	
26	Ma		26	V		26	D	Dinard	26	Me	
27	Me		27	S	IF Top Finales coupes	27	L	Dinard	27	J	
28	J		28	D	IF Top Finales coupes	28	Ma	Dinard	28	V	
29	V		29	L		29	Me	Dinard	29	S	Domloup
30	S	IJ Top	30	Ma		30	J	Dinard	30	D	Domloup
31	D	IJ Top N1 N2 CdF				31	V	Dinard	31	L	

Décisions :

- le championnat de Bretagne est déplacé au week-end des 13-14 juin 2020 (organisation par le CDJE56 dans le Morbihan) ;
- la date du dimanche 29 mars 2020 est retenue pour le championnat de Bretagne féminin de parties rapides, un appel sera lancé pour l'organisation avec priorité aux clubs d'Ille-et-Vilaine ;
- sous réserve de ces modifications, le calendrier est adopté à l'unanimité (6 voix pour).

4. Secteur jeunes

Championnat de Bretagne jeunes

Le championnat aura lieu du 27 février au 1^{er} mars 2020 et sera organisé par le CDJE29.

Le lieu pressenti est le lycée Kerbernez de Plomelin, cela reste à confirmer (une visite de l'établissement sera planifiée prochainement).

Pôles Élite/Avenir

Suite au bilan fait avec les entraîneurs des pôles (Simon LE MAREC, Raphaël LEMASLE et Max NOTTER) en fin de saison dernière, et compte tenu du retour des parents et des jeunes après le championnat de France jeunes, les pôles Élite et Avenir sont reconduits sur la saison 2020, avec un recentrage sur les plus jeunes catégories et deux nouvelles actions.

Nouveautés

Une journée de détection des jeunes aura lieu le samedi 28 septembre 2019, dans deux lieux différents (un dans le Finistère et un en Ille-et-Vilaine).

L'accompagnement sportif sur un tournoi sera mis en place.

Calendrier prévisionnel

- 28 septembre 2019 : journée de détection des jeunes, dans deux lieux différents (Finistère et Ille-et-Vilaine)
- 1^{er} octobre 2019 : retour des entraîneurs sur la journée
- 3 octobre 2019 : consultation des responsables départementaux des jeunes
- 7 octobre 2019 : information des joueurs retenus
- 21 octobre 2019 : publication des pôles et début des cours

Actions

Les actions suivantes sont prévues d'être mises en place (budgétisées dans le prévisionnel 2019-2020) :

- Journée de détection (28 septembre 2019)
- Cours à distance (à partir d'octobre 2019)
- Rencontres inter-ligues (à organiser)
- Accompagnement sportif sur des tournois (idem)
- Accompagnement au France jeunes

Accompagnement au France jeunes

Le championnat de France jeunes 2020 aura lieu à Agen du 26 avril au 3 mai 2020, Laetitia CATHERINOT est chargée de la mise en place de l'accompagnement de la Ligue.

5. Formation

DEFFE juin 2019

Un stage DEFFE a été organisé par le CDJE22 à Yffiniac du 29 juin au 3 juillet 2019, animé par Kevin TERRIEUX.

Conformément à la politique de la Ligue adoptée par le Comité Directeur le 9 avril 2019 :

- La première partie de l'aide (50€ par stagiaire Breton) a été réduite de 400€ à 200€ (équilibre du budget de la formation) et versée au CDJE22 ;
- La deuxième partie de l'aide, 50€ à verser à chaque stagiaire Breton, est en attente (les stagiaires concernés sont Hélène RUHLMANN, Michel POILEUX, Andrew BAUDON, Eric RAMAHEF, Brendan-Budok DURAND-LE LUDEC, Frédéric BAUDIN, Jean PRIOUL et Anthony CLERAN, un courrier leur a été envoyé pour leur indiquer que le remboursement sera fait dès l'obtention de leur diplôme, sous réserve qu'ils soient licenciés en Bretagne).

Arbitrage 2019-2020

La formation des AF Club étant prise en charge par les Comités Départementaux (en autonomie, notamment financière), il reste un double besoin :

- Formation des AF Open, moins faciles à organiser car s'adressant à un public plus réduit (possibilité les 8 et 9 février 2020) ;
- Formation à délivrer des ASP, également moins faciles à organiser mais indispensable pour accélérer la formation des arbitres (possibilité de coupler avec un stage de Formation Continue, possibilité les 28 et 29 mars 2020, en attente d'informations de la DNA sur le format du stage).

Proposition : Pascal AUBRY propose que la Ligue participe à cet effort de formation et qu'un budget soit positionné dans le budget prévisionnel.

Décision : La proposition est acceptée à l'unanimité (6 voix pour).

Remarque : Il sera proposé si cela est possible aux AFO2 de suivre ce stage (même s'ils sont déjà habilités à délivrer des ASP).

Question : certains arbitres AFO1 sont habilités à délivrer des ASP (comme les AFO2 et AFE) mais cela n'est pas mentionné sur le site fédéral, comment connaître la liste exacte des arbitres habilités ?

Réponse : cela a été demandé à la DNA, en attendant que ce soit le cas, la DRA va maintenir sur le site web de la Ligue la liste des arbitres habilités à délivrer des ASP.

6. Point budgétaire

Aide aux clubs

Participation aux finales des coupes

Les aides suivantes ont été versées aux clubs pour leur participation aux phases finales des coupes fédérales :

- Yffiniac (coupe 2000) : 150€
- Sainte-Anne d'Auray (coupe de la parité) : 160€

Aucune aide n'avait été formulée par les clubs de Brest (coupe de la parité) et Arradon (coupe JCL).

Nouveauté : la fédération a proposé à toutes les équipes qui ont participé aux finale de Saint-Quentin en 2019 une aide à l'hébergement plafonnée à 120€ pour les coupes JCL et parité, 240€ pour la coupe 2000 (cf <https://saintquentin2019.ffechecs.org/hebergement/>).

Proposition : Pascal AUBRY propose que la politique de la Ligue décidée le 1^{er} juillet 2017 soit modifiée en ne prenant en compte que le transport lorsqu'un tel dispositif est mis en place par la Fédération.

Décision : la proposition est adoptée à l'unanimité.

La politique d'aide aux clubs pour la participation à la phase finale des coupes fédérales devient la suivante :

- Les demandes d'aide doivent être formulées auprès du Président par courrier électronique un mois avant la compétition. Elles doivent comprendre un budget prévisionnel de l'action, mentionnant les frais de transport (carburant et péages) et d'hébergement pour 4 joueurs ainsi que les aides demandées ;
- La Ligue aide les clubs à hauteur de la moitié des dépenses engagées pour le transport et l'hébergement ;
- En retour, la Ligue exige des clubs aidés un texte de compte-rendu de leur participation à la compétition et une photo d'illustration pour la communication de la Ligue sur son site web, dès retour de la compétition ;
- Il est par ailleurs rappelé que seuls les clubs présents ou représentés à l'Assemblée Générale de la Ligue pourront recevoir une telle aide de la Ligue.

Cette politique d'aide aux clubs vaut pour les saisons à venir.

Développement des clubs

Les aides suivantes ont été versées aux clubs dans le cadre de l'aide au développement :

- Bains-sur-Oust (création) : 300€
- Saint-Malo (2^e année) : 150€ (le Petit Donjon Malouin ne sera plus affilié FFE en 2020, cette somme a été rétrocédée à la Ligue).

Compte de résultats 2019 et budget prévisionnel 2019-2020

Question : dans le secteur féminin, y a-t-il eu une aide pour la participation de Saint-Brieuc au Top 12 ?

Réponse : non, aucune demande n'a été reçue.

Question : la Ligue peut-elle participer aux déplacements des clubs en N1F et TopF ?

Réponse : non, ce n'est pas prévu dans la politique d'aide aux clubs.

Question : la Ligue est passée d'un budget sur l'année civile à un budget sur l'année sportive, les Comités Départementaux doivent-ils faire de même ?

Réponse : non, ce n'est pas nécessaire (mais c'est possible de le faire).

Les comptes transmis par Damien PERNOT à l'ensemble des responsables des clubs ne font l'objet d'aucune autre remarque.

Clé de répartition Ligue/Comité

Contexte : la clé de répartition Ligue/Comité qui définit la part de redistribution du coût des licences (hors part fédérale) entre la Ligue et les Comités Départementaux avait été portée à 50% Ligue / 50% Comités par un vote de l'Assemblée Générale du 10 mars 2018 (60% Ligue / 40% Comités auparavant).

Précision : la détermination de la clé de répartition Ligue/Comités n'est plus la compétence de la Ligue suite à une décision de l'Assemblée générale de la fédération du 29 juin 2019 (http://www.echecs.asso.fr/Actus/12022/ag_ffe_2019.pdf). Il ne s'agit donc pas de modifier à nouveau cette clé de répartition mais de savoir quelles actions pourront ou non être menées par la Ligue.

Damien PERNOT indique que le budget prévisionnel présenté affiche un déficit dû à la perte de la subvention CNDS, et qu'un tel déficit structurel ne pourra pas s'installer durablement.

Compte tenu de la perte de la subvention CNDS, Pascal AUBRY a demandé aux Comités Départementaux la transmission de leurs comptes de résultats pour réévaluer si nécessaire la répartition des compétences Ligue/Comités.

Seuls les budgets des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine ont été reçus, Pascal AUBRY indique que la Ligue remonte à la fédération l'intégralité de ses comptes à chaque Assemblée Générale et il remercie les responsables du Finistère et du Morbihan de bien vouloir transmettre leurs documents à Damien PERNOT.

Pascal AUBRY remercie tous les participants de la réunion pour leur implication, la séance est levée à 12h30.